



Extrait du Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie d'Aix-Marseille

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article403>

PROCÉDURE D'AFFECTION DES LAUREATS DES CONCOURS 2016 !

- Carrière - Stagiaires - 2015/2016 -

Date de mise en ligne : lundi 18 avril 2016



Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

Bien Cher(e) futur(e) Collègue,

Nous portons à votre connaissance le Bulletin Officiel paru ce jour, relatif à l'[Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2016](#).

N'hésitez pas à envoyer cet article à vos collègues !

â€”> **« À l'exception des lauréats déjà titulaires d'un corps du second degré, l'affectation qui sera détenue durant le stage ne préjuge en rien de l'affectation définitive que les stagiaires recevront APRES leur titularisation, dans le cadre des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée auquel ils devront obligatoirement participer ».**

[Tout ce que vous devez connaître est ici \(article de synthèse SNALC\) : pointez sur cette phrase :\)](#)

POUR VOUS RENDRE SUR SIAL, CLIQUEZ [ICI](#) !

SI VOUS DESIREZ UN SUIVI EFFICACE DE VOTRE DOSSIER, ET POUR QUE NOUS PUISSIONS VOUS PREVENIR IMMEDIATEMENT DU RESULTAT DE VOTRE AFFECTATION :

LAISSEZ VOS COORDONNEES A : stagiaires@snalc.fr

PROCÉDURE D'AFFECTATION DES LAUREATS DES CONCOURS 2016 !

Le **SNALC** - contrairement à d'autres organisations syndicales - est entièrement **APOLITIQUE** et **INDÉPENDANT** (Article 1 de nos statuts) tout en étant un Syndicat **NATIONAL** (= capable de défendre vos intérêts à TOUS les échelons, car nous siégeons au Ministère et dans TOUTES les académies !) uniquement **DE MÉTIER**, et véritablement **REPRÉSENTATIF**.

Par conséquent, il ne perçoit aucune subvention de l'Etat et ne peut travailler à votre égard **UNIQUEMENT GRÂCE AUX SEULES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS !**

L'adhésion « spéciale **STAGIAIRE** » à notre section AIX-MARSEILLE est à **35Euros** ; **soit un coût réel de moins de 12Euros après déduction fiscale !**

N'hésitez plus... REJOIGNEZ-NOUS !

[**ADHÉREZ PAR CARTE BANCAIRE \(CLIQUEZ !\)**](#)

Avec l'assurance de notre sérieux et dévouement,

Pour le Bureau académique,

M. TIRABI Thierry,

Président académique SNALC-FGAF AIX-MARSEILLE,

Conseiller spécial du Président national.